

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Bérubé

<https://www.cadre21.org/membres/fd713f05125e6f012d266ada>

Date d'obtention : 2023-11-27 21:55:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode qui permet d'intervenir de manière efficace et uniforme lorsqu'une situation de "sextage" se présente.

Elle permet d'avoir une prise en charge rapide de la situation et de protéger les victimes. Elle offre aux intervenants des milieux scolaires une trousse d'intervention complète qui permet à celui-ci d'intervenir sans nuire à une éventuelle enquête.

Qu'il s'agit d'un partenariat entre les services policier, le DPCP et les écoles secondaire.

Cette méthodes est adaptée à la clientèle adolescente.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai bien outillée et informée sur le cadre légale et la procédure à suivre en cas de situation de sextage.

Je saurai quoi faire et ne pas faire. Je me sentirai plus confiante et en contrôle lorsque ce genre de situation va se présenter. Cette formation va me permettre de suivre une ligne directrice, d'intervenir de manière efficace tout en étant collé sur la loi. Les outils vont aussi me permettre de ne pas oublier d'étape ou ne pas faire des interventions qui pourraient nuire à une enquête.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-À ne jamais consulter les images et ou vidéos pouvant contenir de la pornographie juvénile.

-Rencontrer les élèves en individuelle, afin qu'ils ne contaminent pas leur version.

-De ne pas compléter la grille avec le jeune instigateur dans le cas d'une situation acte malveillant.